

**PROCÈS-VERBAL DE LA 106^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MERCREDI 10 JUIN 2015 À 18 H, AU LOCAL F-240
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

Présences	:	Stéphane Chouinard, Sylvain Delisle, Louis Gendron, Henri Mondor (à compter de 18h40), Paul-Antoine Jetté, Geneviève Laporte, Véronique Lefrançois, Clément Limoges, Mauwa Mcumbe, Francine Tellier, Guy Vandandaigue
Absences confirmées	:	Annick Cyr et Yancy Leblanc,
Invitées	:	Isabelle Deslauriers, Marie-Ève Dupuis Roussil, Diane Pepin, Patricia Tremblay, Dominique Trudel, Julye Vézina,
Présidence d'assemblée	:	Véronique Lefrançois
Secrétaire	:	Chantale Gagné

106.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h.

Madame Véronique Lefrançois préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux invités.

106.2 Adoption de l'ordre du jour

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

CECL150610-01

Sur une proposition de monsieur Clément Limoges, dûment appuyée par Madame Geneviève Laporte, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 106.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 106.2 Adoption de l'ordre du jour
- 106.3 Adoption du procès-verbal de la 105^e assemblée régulière tenue le mercredi 15 avril 2015
- 106.4 Suite du procès-verbal

- 106.5 Parole à l'assemblée
- 106.6 Adoption du Règlement relatif aux conditions de maintien de l'inscription au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (n° 1)
Invitée: Patricia Tremblay,
- 106.7 Adoption du Cadre de références des cours complémentaires
Invitée : Patricia Tremblay
- 106.8 Présentation du service de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) du Service de la formation continue
Invitées : Diane Pepin et Julye Vézina, conseillères pédagogiques, RAC Service de la formation continue
- 106.9 Adoption de la grille de cours révisé du programme Conseil en assurances et en services financiers
Invitée : Isabelle Deslauriers, coordonnatrice, Conseil en assurances et en services financiers
- 106.10 Adoption du rapport d'évaluation du Plan d'aide à la réussite 2008-2013
Invitées : Dominique Trudel, conseillère pédagogique au SAIDE et aux centres d'aide Marie-Ève Dupuis Roussil, conseillère pédagogique
- 106.11 Adoption d'une résolution relative au budget provisoire de fonctionnement 2015-2016
- 106.12 Avis à formuler au conseil d'administration pour la dérogation au Programme de reconnaissance des donateurs de la Fondation du Cégep à L'Assomption
- 106.13 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 106.14 Calendrier des réunions 2015-2016
- 106.15 Activités de la direction
- 106.16 Autres points
- 106.17 Information
 - 106.17.1 Plan d'effectifs 2015-2016
 - 106.17.2 Médaille du Gouverneur général du Canada
- 106.18 Prochaine assemblée : le mercredi 16 septembre 2015
- 106.19 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

106.3 Adoption du procès-verbal de la 105^e assemblée régulière tenue le mercredi 15 avril 2015

Les membres ont reçu le projet du procès-verbal de la 105^e assemblée régulière du mercredi 15 avril 2015 avec la convocation.

CECL150610-02

Sur une proposition de Monsieur Guy Vandandaigue, dûment appuyée par Monsieur Clément Limoges, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 105^e assemblée régulière tenue le 15 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité.

106.4 Suite du procès-verbal

Monsieur Louis Gendron effectue le suivi du procès-verbal du 15 avril dernier.

Point 105.6 : Avis à formuler au conseil d'administration relatif aux orientations et aux axes de développement du plan stratégique 2015-2019 du Cégep régional de Lanaudière

Le conseil d'administration a adopté le 21 avril dernier la 1^{ère} phase du plan stratégique déterminant ainsi les orientations et les axes de développement qu'entendent privilégier le Cégep régional de Lanaudière et ses trois collèges constituants. Monsieur Louis Gendron indique que les commentaires du conseil d'établissement ont été pris en compte.

Point 105.7 Présentation de l'avancement du projet d'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption (CRLA)

Le 14 mai dernier, le personnel, les médias ainsi que les citoyens de la Ville ont été conviés à assister au dévoilement des plans préliminaires du projet d'agrandissement du CRLA. Des rencontres se sont tenues avec certains départements afin de répondre à leurs questionnements.

Finalement, les membres sont informés que les politiques relatives à la recherche ainsi que la Politique sur le processus de désignation toponymique ont été adoptées le 21 avril dernier par le conseil d'administration.

106.5 Parole à l'assemblée

Aucune autre personne que les membres du conseil d'établissement n'assiste à la rencontre.

106.6 Adoption du Règlement relatif aux conditions de maintien de l'inscription au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (no 1)

Invitée: Patricia Tremblay, directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique

Madame Patricia Tremblay présente ce dossier. En vertu de l'article 4.1 du *Règlement sur les règlements ou politiques qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit adopter*, le Cégep régional de Lanaudière doit se prévaloir d'un règlement sur la réussite scolaire. Ce règlement vise à déterminer les exigences minimales du collège constituant de L'Assomption en matière de réussite sur le plan académique et à préciser les conditions de maintien de l'inscription à un programme d'études des étudiants ne remplissant pas ces exigences.

L'article 15 du *Règlement no 11 sur la réussite scolaire au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption* adopté le 17 septembre 2014 mentionne que la direction peut procéder à sa révision lorsqu'elle le juge nécessaire. Afin de répondre à des exigences ministérielles et à des obligations légales ainsi que de clarifier le lien entre ce règlement et le *Plan d'aide à la réussite du collège*, la direction souhaite adopter les modifications suivantes :

- modifier le numéro du règlement étant donné qu'il s'agit du premier règlement du collège constituant de L'Assomption (No1);
- préciser les conditions pour le maintien de l'admission des étudiants devant compléter des unités ou une ou plusieurs matières de niveau secondaire;
- retirer les mesures d'encadrement offertes aux étudiants afin de les intégrer au prochain plan d'aide à la réussite.

On souligne qu'il serait intéressant de voir la responsabilisation de l'institution face à la réussite de l'étudiant, et ce, une fois que nous aurons terminé nos travaux.

Attendu que les amendements proposés répondent à des exigences ministérielles, à des obligations légales et clarifient le lien entre ce règlement et le plan d'aide à la réussite du collège;

Attendu l'avis favorable reçu de la commission des études le 19 mai 2015;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL150610-03

Sur proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par monsieur Paul-Antoine Jetté, il est résolu d'adopter les amendements tels que proposés et de renommer le règlement sur la réussite scolaire : Règlement relatif aux conditions de maintien de l'inscription au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (No 1).

106.7 Adoption du Cadre de références des cours complémentaires

Invitée : Patricia Tremblay

Madame Patricia Tremblay présente ce dossier. Elle souligne que ce document n'était pas présenté auparavant au conseil d'établissement, mais étant donné qu'il s'agit d'un objet pédagogique, la direction trouve important que le conseil d'établissement adopte ce document. Elle indique qu'il est prévu à l'article 4 du *Cadre de référence des cours complémentaires* ce qui suit : « la gestion des cours complémentaires est évaluée régulièrement en tenant compte notamment de l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières impliquées ».

Dans le but d'adapter ce cadre à l'évolution de l'effectif étudiant et des ressources humaines, la commission des études a mandaté un sous-comité pour procéder à sa révision. Cette révision visait à favoriser l'attribution du premier choix de cours complémentaire de l'étudiant, dans la mesure du possible, à baliser davantage l'offre de cours et à préciser les responsabilités inhérentes à la gestion de l'offre de cours complémentaires.

Attendu l'avis favorable reçu de la commission des études le 19 mai 2015;

Attendu que les modifications apportées au cadre de référence bonifient et clarifient la gestion de l'offre de cours complémentaires;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL150610-04

Sur proposition de madame Francine Tellier, dûment appuyée par monsieur Guy Vandandaigue, il est résolu d'adopter le Cadre de référence des cours complémentaires amendé.

Madame Lefrançois remercie Madame Tremblay pour sa présentation.

106.8 Présentation du service de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) du Service de la formation continue

Invitées : Diane Pepin et Julye Vézina, conseillères pédagogiques, RAC Service de la formation continue

Mesdames Diane Pepin et Julye Vézina présentent la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) du Service de la formation continue. Elles effectuent l'historique de la RAC et font part également des services actuels et nouveaux ainsi que du processus mis en place pour effectuer des demandes.

Madame Lefrançois remercie Mmes Diane Pepin et Julye Vézina pour leur présentation.

106.9 Adoption de la grille de cours révisé du programme Conseil en assurances et en services financiers

Invitée : Isabelle Deslauriers, coordonnatrice, Conseil en assurances et en services financiers

Le 7 janvier dernier, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) présentait aux cégeps offrant le programme d'études techniques *Conseil en assurances et en services financiers (410.C0)*, le nouveau programme de qualification en assurance de personnes (PQAP) devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Ce programme pancanadien comporte comme particularité le retrait du DEC comme préalable à l'obtention du certificat de représentant en assurance de personnes, remplacé par la réussite du programme de formation offert par un organisme accrédité par l'AMF. En outre, les compétences ont été réaménagées autour de quatre modules d'apprentissage, soit :

1. Établir une pratique professionnelle éthique, conforme aux règles encadrant le secteur de l'assurance de personnes;
2. Recommander des produits individuels et collectifs d'assurance vie adaptés à la situation et aux besoins des clients;
3. Recommander des produits individuels et collectifs d'assurance contre la maladie ou les accidents adaptés à la situation et aux besoins des clients;
4. Recommander des fonds distincts, des rentes individuelles et des régimes de rentes collectives adaptés à la situation et aux besoins des clients.

De plus, à l'intérieur de son bilan d'implantation, les enseignants du programme ont identifié des problématiques liées à l'ordonnancement de certains cours, de certaines compétences et ont soulevé que plusieurs compétences étaient disséminées dans le programme.

C'est dans l'optique de corriger les problématiques observées durant la période d'implantation et de qualifier le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, comme organisme accrédité par l'AMF pour offrir le PQAP et ainsi permettre à ses étudiants d'être admissibles à tous les examens de qualification de l'AMF, que la direction propose d'actualiser la grille du programme, et ce, dès la session d'automne 2015.

Elle remercie la direction ainsi que monsieur Jean-Luc Trussart pour leur collaboration.

Madame Deslauriers porte à l'attention des membres que la grille a été réalisée en collaboration avec plusieurs départements et qu'il s'agit d'un excellent travail d'équipe intra-départemental.

Elle termine en mentionnant que le CRLA est le 1^{er} cégep francophone à obtenir l'accréditation de l'AMF et qu'il y a eu une augmentation de 400% des inscriptions pour l'automne prochain. Monsieur Louis Gendron félicite les enseignants du département pour leur ténacité à promouvoir ce programme.

Attendu que les amendements proposés à la grille de cours répondent à la fois au devis ministériel et aux exigences de l'AMF;

Attendu l'avis favorable reçu du comité de programme le 2 avril 2015;

Attendu l'avis favorable reçu de la commission des études le 21 avril 2015;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL150610-05

Sur proposition de monsieur Stéphane Chouinard, dûment appuyée par monsieur Guy Vandandaigue il est résolu d'adopter la nouvelle grille de cours du programme Conseil en assurances et en services financiers (410.C0).

Adoptée à l'unanimité.

106.10 Adoption du rapport d'évaluation du Plan d'aide à la réussite 2008-2013

Invitées : Dominique Trudel, conseillère pédagogique au SAIDE et aux centres d'aide, Marie-Ève Dupuis Roussil, conseillère pédagogique

Mesdames Dominique Trudel et Marie-Ève Dupuis-Roussil présentent ce dossier. Lors de l'élaboration du *Plan d'aide à la réussite 2008-2013*, il était prévu qu'un rapport d'évaluation annuel soit produit afin de suivre l'évolution de la réussite et d'apporter les ajustements nécessaires aux actions mises en place. Trois bilans annuels ont été présentés au conseil d'établissement. Par la suite, ce dernier a adopté un devis d'évaluation balisant la méthode d'évaluation devant être utilisée au terme du plan. C'est ainsi qu'en 2013-2014 débutaient les travaux d'évaluation du plan.

Le type d'évaluation retenu par le conseil d'établissement fut une évaluation de la pertinence et de la cohérence, qui permettrait d'effectuer des liens entre les orientations, les objectifs et les actions du plan. Durant les trois premières années, les bilans annuels ont permis aux acteurs du milieu d'évaluer l'impact des actions mises en place et leur efficacité puisqu'ils étaient appelés à en faire l'auto-évaluation annuellement dans leurs bilans départementaux ou de services.

Ce rapport présente donc une appréciation d'ensemble du plan et porte un regard critique tant sur ses objectifs et sur ses orientations que sur ses actions. Il définit le sens donné à la réussite, identifie des familles de besoins, précise des familles d'actions favorables à la réussite et interroge certains documents et mécanismes institutionnels, notamment ceux liés aux approches utilisées pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan.

Attendu que le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption devait, au terme de son plan d'aide, présenter un rapport d'évaluation final au conseil d'établissement;

Attendu l'avis favorable reçu de la commission des études le 19 mai 2015;

Attendu que l'efficacité et les impacts des mesures d'aide à la réussite prévues au plan d'aide ont été évalués par leurs responsables annuellement depuis 2009-2010;

Attendu que les recommandations de ce rapport serviront d'assises à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un prochain plan qui se veut davantage cohérent et pertinent;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL150610-06

Sur proposition de madame Mauwa Mcumbe, dûment appuyée par monsieur Stéphane Chouinard, il est résolu d'adopter le Rapport d'évaluation du plan d'aide à la réussite 2008-2013.

106.11 Adoption d'une résolution relative au budget provisoire de fonctionnement 2015-2016

Monsieur Louis Gendron présente ce dossier. Lors du dépôt du budget le 26 mars dernier, le gouvernement du Québec annonçait des compressions additionnelles importantes pour l'année 2015-2016 pour le réseau collégial. Les premières informations obtenues laissaient entrevoir que la compression serait de l'ordre de 1,4 M\$ pour le Cégep régional de Lanaudière.

Dès lors, des démarches ont été entreprises par la Fédération des cégeps auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour faire diminuer la hauteur de la compression budgétaire.

Force est d'admettre que ces démarches n'ont pas obtenu les résultats escomptés. Le 15 mai dernier, nous avons reçu confirmation des allocations ministérielles pour l'ensemble du réseau collégial. Il reste cependant à revoir les paramètres propres au Cégep régional de Lanaudière. Tout porte à croire que cette compression budgétaire restera sensiblement la même. Rappelons que cette compression s'ajoute à celle imposée en cours d'année d'un montant de 571 900 \$. Bien que des travaux aient été entrepris dès le début de la session d'hiver 2015 en tenant compte des compressions connues à ce moment-là, les délais dont nous disposons pour faire face à la nouvelle compression nous paraissent insuffisants pour déposer un projet de budget de fonctionnement définitif au conseil d'administration de juin. Nous travaillons actuellement sur un scénario qui sera échelonné sur deux années.

Il convient cependant pour le conseil d'établissement du collège constituant de L'Assomption et pour le conseil d'administration du CRL d'adopter un budget provisoire pour les trois premiers mois de l'année scolaire 2015-2016, équivalant approximativement à 3/12 du budget 2014-2015, pour être en mesure d'opérer au cours des premiers mois de l'année 2015-2016.

Dans le cadre du plan d'effectifs 2015-2016, des rencontres ont eu lieu les 27 et 28 mai derniers afin de présenter les projets d'abolition de postes. Les organisations syndicales donneront des suites à ce propos d'ici peu et il est prévu que ce plan d'effectifs soit adopté par le conseil d'administration le 16 juin prochain.

Les membres sont d'avis que la direction est assez avancée dans ses réflexions pour pouvoir se prononcer afin de pouvoir faire un travail prévisionnel. On souhaite plutôt octroyer 3/12 du budget total prévu, soit 25 %. Monsieur Louis Gendron est en accord avec cette proposition.

Attendu les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 21 avril 2015;

Attendu les allocations budgétaires 2015-2016 confirmées par le Ministère le 15 mai 2015;

Attendu qu'une compression de cette importance ne peut être résorbée en une seule année et que les travaux d'analyse et de révision budgétaire doivent se poursuivre;

Attendu que nous ne savons pas à ce moment-ci l'impact financier découlant de l'adoption du plan d'effectifs;

Attendu l'obligation d'adopter un budget de fonctionnement provisoire pour être en mesure d'opérer au cours des premiers mois de l'année 2015-2016;

Attendu l'obligation pour le conseil d'administration d'adopter un budget définitif au plus tard le 30 septembre 2015;

Attendu la recommandation du Comité régional de planification et de coordination du CRL ;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

CECL150610-07

Sur proposition de Monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par Monsieur Stéphane Chouinard, il est résolu d'adopter un budget provisoire de fonctionnement pour le collège constituant de L'Assomption pour les mois de juillet, août et septembre 2015 équivalant à 3/12 du budget 2014-2015, étant entendu que ce budget provisoire sera diminué proportionnellement à la compression annoncée, soit 25 % du budget total.

Adoptée à l'unanimité.

106.12 Avis à formuler au conseil d'administration pour la dérogation au Programme de reconnaissance des donateurs de la Fondation du Cégep à L'Assomption

Monsieur Louis Gendron présente ce dossier. Le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière (CRL) a adopté le 23 avril 2013 le Programme de reconnaissance des donateurs de la campagne majeure de financement de la Fondation du Cégep à L'Assomption.

Dans le cadre des sollicitations réalisées pour sa campagne majeure de financement, la Fondation a constaté que la conjoncture économique ne permettait pas aux entreprises lanaudoises d'accorder des dons à la hauteur des montants inscrits dans le Programme de reconnaissance. Rappelons que le Programme prévoit que les dédicaces ne peuvent être accordées qu'aux donateurs *Complice de la relève Diamant et Platine*, soit pour des dons de 75 000\$ et plus.

La Fondation considère que la visibilité accordée à certains partenaires en lien avec le Programme de reconnaissance ne rend pas justice aux dons octroyés par ceux-ci.

Effectivement, certains donateurs ressortent du lot et offrent des dons appréciables que les membres du conseil d'administration de la Fondation souhaitent souligner par une visibilité plus significative.

Deux donateurs ont contribué de façon importante à la campagne majeure de financement de la Fondation, soit Desjardins et les Supermarchés IGA Crevier de Lanaudière.

Par conséquent, la Fondation du Cégep à L'Assomption a adopté une résolution le 17 mars dernier demandant une dérogation au Programme de reconnaissance pour les donateurs ci-haut mentionnés afin de leur accorder une désignation toponymique d'un lieu.

Les membres du conseil d'établissement sont invités à formuler un avis au conseil d'administration du CRL afin d'autoriser une dérogation au Programme de reconnaissance des donateurs de la Fondation du Cégep à L'Assomption.

Dans l'éventualité où le conseil d'administration du CRL autorise ladite dérogation, les projets de dénomination toponymique seront soumis ultérieurement pour avis au conseil d'établissement.

Attendu que le Programme de reconnaissance des donateurs de la campagne majeure de financement de la Fondation a été adopté par le conseil d'administration du CRL le 23 avril 2013;

Attendu que, dans le cadre des sollicitations réalisées pour sa campagne majeure de financement, la Fondation a constaté que la conjoncture économique ne permettait pas aux entreprises lanaudoises d'accorder des dons à la hauteur des montants inscrits dans le Programme de reconnaissance;

Attendu que la Fondation considère également que la visibilité accordée à certains partenaires ne rend pas justice aux dons octroyés par ceux-ci;

Attendu que deux donateurs ont contribué de façon remarquable à la campagne majeure de financement de la Fondation, soit Desjardins et les Supermarchés IGA Crevier de Lanaudière;

Attendu la résolution du conseil d'administration de la Fondation du 17 mars dernier demandant une dérogation au Programme de reconnaissance pour les donateurs ci-haut mentionnés afin de leur accorder une désignation toponymique d'un lieu;

Attendu que le conseil d'établissement du CRLA doit soumettre un avis au conseil d'administration du CRL afin d'autoriser une dérogation au Programme de reconnaissance des donateurs de la Fondation du Cégep à L'Assomption;

CECL150610-08

Sur proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par monsieur Stéphane Chouinard, il est résolu que le conseil d'établissement du CRLA recommande au conseil d'administration d'autoriser la dérogation du programme de reconnaissance des donateurs de la Fondation du Cégep à L'Assomption afin d'offrir à Desjardins et aux Supermarchés IGA Crevier de Lanaudière la désignation toponymique d'un lieu.

106.13 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

PROJET DE RÉSOLUTION #1

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL150610-09

Sur proposition de monsieur Clément Limoges, dûment appuyée par monsieur Guy Vandandaigue, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant:

. CA2015060101

PROJET DE RÉSOLUTION #2

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du

diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL150610-10

Sur proposition de monsieur Henri Mondor, dûment appuyée par monsieur Paul-Antoine Jetté, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

106.14 Calendrier des réunions 2015-2016

Les membres ont reçu ce document avec la convocation.

106.15 Activités de la direction

Monsieur Louis Gendron présente les activités qui ont eu lieu depuis le dernier conseil d'établissement.

En rapport avec la cérémonie des diplômés qui s'est tenue le 8 juin dernier, la présidente effectue une mention spéciale à l'intention des enseignants qui étaient présents à cet événement et souligne leur accueil chaleureux à l'égard des étudiants diplômés. Par ailleurs, monsieur Paul-Antoine Jetté souligne que la remise du diplôme par le directeur du Cégep à chacun des étudiants présents a été grandement apprécié et a ajouté un caractère très humain à ladite cérémonie.

Les membres félicitent Madame Mauwa Mcumbe qui a obtenu son diplôme en Archives médicales ainsi que Monsieur Henri Mondor dont sa fille a obtenu une bourse de la Fondation du Cégep pour la meilleure cote R de son programme, soit Techniques de comptabilité et de gestion.

Finalement, Monsieur Louis Gendron remercie monsieur Henri Mondor, représentant de l'Association des parents, pour le financement de l'achat des toges et du mortier.

106.16 Autres points

Sans objet.

106.17 Information

106.17.1 Plan d'effectifs 2015-2016

Monsieur Louis Gendron fait part aux membres des intentions relatives au plan d'effectifs et explique les raisons qui soutiennent ces décisions.

106.17.2 Médaille du Gouverneur général du Canada

Les membres sont informés que la Médaille du Gouverneur général du Canada a été remise à la cérémonie des diplômés du 8 juin dernier à madame Alexandra Cadieux du programme Sciences de la nature pour avoir obtenu la meilleure cote R de sa cohorte (36,954). Madame Cadieux s'est inscrite en médecine à l'Université de Sherbrooke.

106.18 Prochaine assemblée

La prochaine réunion est prévue le mercredi 16 septembre 2015.

106.19 Levée de l'assemblée

Madame Mauwa Mcumbe remercie les membres du conseil d'établissement pour leur accueil durant son mandat à titre de représentante des étudiants. Elle mentionne qu'elle a trouvé cette expérience fort enrichissante. Madame Véronique Lefrançois remercie monsieur Stéphane Chouinard d'avoir participé aux travaux du conseil d'établissement.

Monsieur Louis Gendron souhaite un bel été à l'ensemble des membres.

CECL150610-11

Sur une proposition de monsieur Stéphane Chouinard, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 20.

Monsieur Louis Gendron
Directeur
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

Madame Véronique Lefrançois
Présidente du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

/cg